

Permanences de l'aide juridique de première ligne

L'aide juridique de première ligne est un service mis en place par la justice belge pour vous fournir une première information ou un premier conseil. Un avocat de permanence donne une brève consultation, lors de laquelle vous pouvez obtenir :

- des renseignements pratiques ;
- des informations juridiques ;
- un premier avis juridique ;
- une orientation vers une organisation ou un avocat spécialisé.

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

L'aide juridique de première ligne est **gratuite et accessible à tous**, sans condition de revenus.

Une permanence est organisée une fois par mois le mardi de **14h à 15h**, dans la salle du Collège communal – place Baudouin 1 à Waimes.

Les prochaines permanences auront lieu aux dates suivantes :

- 07/01/2025
- 04/02/2025
- 04/03/2025
- 01/04/2025
- 06/05/2025
- 03/06/2025
- 01/07/2025
- 05/08/2025
- 02/09/2025
- 07/10/2025
- 04/11/2025
- 02/12/2025

Attention, le nombre de consultations étant limité, il est demandé de **s'inscrire auprès du Secrétariat communal au plus tard la veille** de la permanence (tél : 080/689.177).